



Plan d'action 2010-2014 du réseau Accès culture

Position de la CDEC Centre-Nord

**Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique de la Commission permanente
du Conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie**

Mai 2010

Coordination, recherche et rédaction

Charles Morisset
Denis Sirois

Révision et correction

Andréia De Oliveira
Caroline Dupont
Denyse Piché

Ce document est une publication de la Corporation de développement économique communautaire (CDÉC) Centre-Nord. Vous pouvez le télécharger au www.cdec-centrenord.org.

Mai 2010

La CDÉC Centre-Nord remercie les partenaires publics qui soutiennent financièrement sa mission :

Montréal 

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal 

Emploi
Québec 

 Développement
économique Canada
pour les régions du Québec
Canada Economic
Development
for Quebec Regions

I. Introduction	1
II. CDÉC Centre-Nord	1
<i>La mission</i>	1
<i>La CDÉC Centre-Nord et la culture</i>	2
III. Le territoire de Villeray, Saint-Michel, Parc Extension	3
IV. Le plan d'action 2010-2014 du réseau Accès culture	3
1. <i>L'offre</i>	4
2. <i>La demande</i>	4
3. <i>La demande - médiation et accompagnement</i>	4
4. <i>Les équipements</i>	5
5. <i>Les ressources</i>	6
V. Appui de la CDÉC Centre-Nord à la réalisation de la Maison de la Culture Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et à la création d'un pôle culturel au Centre Jean-Marie Gauvreau (911 Jean-Talon Est).	6
<i>Le Centre Jean-Marie Gauvreau</i>	6
VII. Engagements de la CDÉC Centre-Nord	8

I. Introduction

C'est à titre d'acteur majeur dans le développement économique et culturel de l'arrondissement Villeray, Saint-Michel, Parc Extension (VSP) que la Corporation de développement économique communautaire (CDÉC) Centre-Nord, dépose ce mémoire afin de signifier son appui au Plan d'action 2010-2014 du réseau Accès culture.

D'entrée de jeu, la CDÉC Centre-Nord considère que les orientations mises de l'avant par le Plan d'action 2010-2014 favoriseront la mise en œuvre d'une action collective qui contribuera à mieux arrimer l'ensemble du réseau montréalais aux nouvelles réalités montréalaises, à assurer un plus grand accès pour tous les citoyens et une plus grande participation citoyenne à la vie culturelle. La CDÉC Centre-Nord salue donc l'initiative du réseau municipal des diffuseurs culturels qui a su entreprendre une démarche visant non seulement à faire le bilan de ce qui a été entrepris en matière de culture, mais aussi à établir un plan d'action concret pour y arriver.

L'objectif de ce mémoire est de proposer des bonifications et de contribuer de manière constructive au plan d'action du réseau Accès culture en soulignant les éléments essentiels qui pourront faciliter la lutte aux problématiques majeures qui guettent les populations de l'arrondissement VSP en matière d'accès à la culture. Parmi celles-ci, on retrouve la qualité déficiente de plusieurs infrastructures de diffusion, leur accès difficile et un déficit sociodémographique en matière d'accessibilité à la culture.

De plus, ce mémoire vise à réitérer l'appui de notre corporation à l'égard de l'implantation de la Maison de la culture Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et la confirmation de la vocation artistique et culturelle du Centre Jean-Marie Gauvreau. Ce projet est attendu depuis longtemps par l'Arrondissement, la Ville de Montréal, le milieu culturel, les instances locales et les résidents.

II. CDÉC Centre-Nord

La mission

Depuis 1989, la CDÉC Centre-Nord a pour mission de développer et consolider l'activité économique et l'emploi dans les quartiers Villeray, Saint-Michel et Parc-Extension, soutenir le développement socio-économique de la population locale, ainsi que lutter contre l'exclusion sociale.

Dans son Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2008-2011, la CDÉC Centre-Nord propose l'énoncé de vision suivant :

« La CDÉC Centre-Nord, en tant que regroupement d'acteurs sociaux et économiques ainsi que de citoyens, entend contribuer au développement de l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et propose la vision d'avenir suivante :

- ✓ *Une communauté apprenante qui s'engage dans le développement durable.*
- ✓ *Une communauté inclusive et ouverte, riche de sa diversité culturelle.*
- ✓ *Un lieu où il fait bon vivre, apprendre, entreprendre, travailler et se divertir.*
- ✓ *Une destination d'affaires, où investir et réussir est possible.*
- ✓ *Un milieu où l'activité culturelle est valorisée et ouverte sur le monde.*
- ✓ *Un arrondissement qui, fort de la dynamique de ses quartiers et de l'appartenance de ses résidents, contribue avec fierté à l'essor de Montréal ».*

Pour appuyer son travail, la CDÉC Centre-Nord poursuit et crée de nouvelles collaborations avec les partenaires locaux et régionaux. Elle utilise aussi ses outils de financement afin d'appuyer les entreprises et les organismes dans la réalisation de leurs projets.

La CDÉC Centre-Nord et la culture

L'intérêt de la CDÉC Centre-Nord pour la culture n'est pas nouveau. La CDÉC Centre-Nord estime que le secteur culturel a été associé au développement de l'économie sociale depuis le renouveau de ce concept au moment du Sommet de l'économie et l'emploi en 1996. Déjà active auprès des acteurs culturels de l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, c'est dès 1998, suite à une étude menée à sa demande par la Chaire de tourisme de l'UQAM qui constatait que: « *La culture constitue l'élément ayant le plus de potentiel de développement. Le quartier comprend une richesse culturelle encore trop peu mise en valeur (...) ¹* », que cet intérêt a pris une place depuis lors grandissante. Elle a notamment, en collaboration avec les acteurs du milieu, développé et diffusé dès l'an 2000 un plan de développement de l'industrie culturelle locale. Le scénario alors proposé comprenait trois volets : création d'un complexe de production et de diffusion au 911 Jean-Talon, création d'un quartier des arts autour du complexe, création de programmes de soutien aux entreprises et aux travailleurs. Aujourd'hui le secteur culturel représente, pour l'arrondissement de VSP plus de 2100 emplois répartis dans plus de 70 entreprises.

Dans le Plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2008-2011 de la CDÉC Centre-Nord, les arts et la culture occupent une place centrale. L'affirmation de la culture comme générateur de développement économique et de cohésion sociale y est clairement énoncée. La CDÉC Centre-Nord s'investit dans la concertation culturelle de l'arrondissement, participe à la mise en valeur du Centre Jean-Marie Gauvreau, en plus d'offrir un important soutien à la consolidation et au démarrage d'entreprises en économie sociale du secteur culturel et artistique.

Ainsi, que ce soit le Fonds d'économie sociale (FÉS), le Fonds local d'investissement (FLI), la SOLIDE Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, le *CRÉAVENIR*, ou le programme Jeunes promoteurs, les outils de financement de la CDÉC Centre-Nord sont accessibles aux entreprises culturelles et constituent des sources de capitaux souples et diversifiées. Il en résulte qu'entre 2008 et 2010, le secteur culturel représente 59% des investissements en économie sociale effectués par la CDÉC Centre-Nord, lesquels ont généré des investissements de plus de 4, 7 M\$.

Les réussites de projets culturels en économie sociale sont nombreuses dans notre arrondissement. La CDÉC Centre-Nord est heureuse de compter parmi ses partenaires, entre autres, le groupe de musique de chambre Appassionata, le théâtre de rue Les Vivaces, Euréka Art et dialogue interculturel, le collectif d'artistes de La Cenne, le Centre culturel des arts de la rue, le Théâtre Les Deux Mondes, le collectif d'artistes et d'artisans Corrid'art, le festival Vue sur la relève de Créations etc. ainsi que le nouveau Festival International des arts du cirque organisé par la Tohu. **Ces entreprises d'économie sociale en culture se distinguent par leur travail de médiation culturelle et par leur contribution à une plus grande démocratie culturelle, c'est-à-dire :**

- **un accès à la culture dans son quartier grâce à une décentralisation des ressources et des acteurs culturels;**
- **la prise en charge citoyenne par une participation active de la population dans la réalisation d'un projet culturel;**
- **l'inclusion sociale, qui tend la main aux moins nantis, aux autres cultures, aux jeunes et artistes en émergence.**

¹ Chaire de Tourisme de l'UQAM : Étude d'opportunité pour le développement récréo-touristique du Quartier Villeray, Montréal, janvier 1998, p. 24.

III. Le territoire de Villeray, Saint-Michel, Parc Extension

Situé en plein cœur de Montréal, Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension est le 2^e arrondissement le plus peuplé avec 142 485 résidents, le plus défavorisé et le plus multiethnique de la Ville de Montréal. La diversité ethnoculturelle de l'arrondissement est l'une de ses plus grandes richesses tout en présentant un grand défi d'intégration sociale. Au cours de la dernière décennie, plusieurs artistes, artisans et entrepreneurs culturels ont fait de l'arrondissement leur principal lieu d'activités ainsi que leur lieu de résidence. Dans ce contexte, les arts et la culture constituent d'importants leviers de cohésion sociale et de développement, tant sur le plan humain, que sur les plans communautaire et économique. La proximité et la qualité des installations culturelles ont assurément un impact positif sur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens car la culture, en plus d'être moyen de se divertir, est une excellente façon de célébrer des affinités ou des différences, d'exprimer une identité, de développer un attachement et de transcender les clivages sociaux.

IV. Le plan d'action 2010-2014 du réseau Accès culture

Le plan d'action 2010-2014 présenté par le réseau Accès culture s'inscrit dans la foulée du dépôt, en 2005, de la politique de développement culturel – Montréal, métropole culturelle. C'est alors qu'une démarche visant à dresser un état des lieux de la diffusion culturelle fut entreprise afin de mieux arrimer sa mission aux nouvelles réalités montréalaises et à identifier les pistes d'action pour y arriver. Ce diagnostic, qui constitue la pièce maîtresse de cette démarche, a permis au réseau Accès culture d'élaborer un nouvel énoncé de mission qui va comme suit :

« En matière de diffusion culturelle, la Ville et ses arrondissements ont pour mission d'assurer l'accès des Montréalais à la culture selon les principes de démocratie et d'équité et de favoriser la participation de ses citoyens à la vie culturelle, contribuant ainsi à la vitalité de leur milieu et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle² ».

Pour y arriver, le réseau Accès culture s'est doté d'outils permettant de mesurer l'accessibilité des citoyens à la diffusion culturelle. En effet, pour la première fois des cibles individuelles en matière de diffusion culturelle sont calculées pour chaque quartier en fonction d'une « unité de diffusion³ ». Grâce à cet outil, le réseau Accès culture établit d'emblée que la culture doit être un service de proximité. Avec l'établissement d'une desserte minimale de diffusion culturelle une action efficace en vue d'améliorer la desserte pourra être entreprise. Ainsi, le réseau Accès culture vise non seulement maintenir l'offre de diffusion culturelle du réseau municipal au niveau actuel, mais aussi à le rendre plus accessible et à mieux adapter les services aux réalités locales des quartiers.

² Accès Culture : *Plan d'action du Réseau Accès Culture 2010-2014*, Montréal, 2010, p. 7.

³ « Une unité de diffusion comprend : un équipe complète de diffusion (diffuseur, médiateur, soutien technique et logistique), un lieu conforme aux normes professionnelles, une offre (spectacles, expositions, projets d'incubation, médiations et accompagnements) et une demande (fréquentation des activités) établies en fonction des cibles et de la population desservie. La desserte optimale d'une unité de diffusion a été établie à 50 000 personnes afin de préserver la notion d'accessibilité géographique et le caractère convivial propre aux petits lieux qu'on trouve dans le réseau ». Voir : *Ibid.*

Cinq (5) grands champs d'interventions ont été retenus : l'offre, la demande en général, la demande en médiation et accompagnement, les équipements, et les ressources.

1. *L'offre*

Dans son souci d'augmenter la desserte et la diffusion culturelle, le plan d'action recommande de déployer les efforts nécessaires afin de maintenir l'offre actuelle des représentations publiques et d'expositions. En effet, le plan suggère d'augmenter le nombre d'activités en diffusion culturelle au sein des arrondissements dont l'indice quantitatif de l'offre est en deçà de la moyenne du réseau. De plus, il y est suggéré de développer des activités culturelles qui tiennent davantage compte de la diversité linguistique que des profils sociodémographiques et ethnoculturels des résidents.

Malgré une participation et une offre de présentation qui se situe dans la moyenne du réseau, le territoire de l'arrondissement de VSP compte un fort déficit d'accès sociodémographique à la diffusion culturelle. Il est important que le calcul de l'accessibilité à la diffusion culturelle tienne non seulement compte du nombre de représentations, mais aussi de l'accessibilité géographique aux activités culturelles et ce, particulièrement pour les populations défavorisées. En effet, si le taux de participation de la population de VSP aux représentations est au dessus de la moyenne montréalaise, il n'en est pas de même pour le taux de participation aux expositions qui est nettement inférieur à la moyenne du réseau. L'accessibilité de la salle d'exposition de Parc-Extension (comparativement à l'Auditorium Le Prévost) serait ici une des principales raisons de ce faible taux de participation. En ce qui a trait au développement d'activités tenant davantage compte de la diversité culturelle, **la CDÉC Centre-Nord se dit très satisfaite de constater qu'une telle recommandation ait été retenue dans les pistes d'actions, la population de VSP étant la plus multiethnique du territoire montréalais.**

2. *La demande*

En voulant assurer aux programmations une accessibilité économique optimale pour les citoyens, le plan d'action vise non seulement une plus grande fréquentation mais aussi une plus grande accessibilité pour tous. Sans viser la gratuité universelle, le plan d'action pose les jalons qui permettront d'élaborer un meilleur cadre d'accessibilité économique. Ce dernier tiendra compte des réalités sociodémographiques locales et des citoyens aux prises avec des barrières à l'accessibilité. De plus, par la promotion des actions des diffuseurs, le réseau mise à la fois sur le développement de la connaissance de son existence par les publics de tous les horizons et sur le maintien du contact avec les citoyens qui le fréquentent.

3. *La demande - médiation et accompagnement*

Par le développement de nouveaux publics, le plan d'action vise les habitudes de fréquentation des citoyens ainsi que leur sentiment d'appartenance à la vie culturelle montréalaise. En mettant l'accent sur la médiation et en en faisant une véritable orientation stratégique, le réseau Accès culture favorise l'inclusion des citoyens exclus du

réseau de diffusion culturelle⁴. En effet, que ce soit pour des raisons socio-économiques ou culturelles, on dénote sur le territoire de VSP une grande difficulté à rejoindre plusieurs publics. Malgré un taux de participation supérieur à la moyenne montréalaise, de nombreux groupes n'ont pas accès à la culture sur le territoire de VSP, que ce soit pour des raisons socio-économiques ou en raison de l'éloignement des infrastructures. Par les activités de médiation (qui sont nettement plus nombreuses dans VSP que dans le reste du réseau, dans une proportion de 10 pour 3.5) non seulement le citoyen fait partie prenante d'activités créatrices et culturelles, mais aussi, c'est un peu la culture qui se rend chez lui plutôt que le contraire.

Avec les recommandations du plan d'action en matière de médiation et d'accompagnement, le réseau Accès culture se donne les moyens de ses ambitions. En effet, les mesures mises de l'avant⁵ favoriseront une fréquentation accrue de tous les publics tout en les incluant comme partie prenante à la vie culturelle. **La CDÉC Centre-Nord est d'avis que pour faire de la culture un véritable moteur de développement, une grande importance doit être accordée à la continuité des mesures et ce, à deux niveaux. Premièrement, afin d'obtenir un effet véritablement structurant pour le territoire et les populations, nous devons insister sur la nécessité de miser sur une continuité des mesures dans le temps. Des mesures ponctuelles ne sauraient installer une dynamique durable de développement. Mais une autre forme de continuité doit être prise en compte. Les mesures retenues doivent aussi permettre une continuité dans les rapports entre les citoyens ainsi qu'entre les citoyens et le milieu culturel et ce, malgré les différences socio-économiques et culturelles. En faisant de la continuité le socle de la médiation culturelle, le réseau se donnerait l'opportunité d'avoir un effet véritablement structurant sur le territoire.**

4. Les équipements

Un réseau de diffusion culturelle public doit disposer de lieux répondant aux normes reconnues de diffusion culturelle professionnelle et ce pour tous les domaines (musique, danse, théâtre, arts visuels, etc.). En mettant en œuvre un plan de mise à niveau des installations existantes et de déploiement de nouvelles installations, le Réseau Accès Culture se donne le moyen d'assurer une offre de service minimale sur l'ensemble du territoire.

L'arrondissement de VSP compte deux lieux de diffusion publique : l'Auditorium Le Prévost et la Salle de diffusion Parc-Extension dont les infrastructures s'avèrent déficientes. Dans les deux cas, des travaux d'amélioration doivent être envisagés. En effet, selon l'évaluation qualitative des lieux de diffusion culturelle municipale, l'Auditorium Le Prévost serait une salle « *qui ne peut espérer ni une rénovation ou ni même une transformation. On a besoin d'un nouvel équipement.*⁶ », tandis que la Salle de diffusion Parc-Extension serait une salle qui « *affiche un degré d'inadéquation ou de désuétude. Une action à court terme doit être entreprise* ». Heureusement, la population de VSP peut compter sur deux infrastructures privées de

⁴ Les personnes âgées, les jeunes, les populations économiquement défavorisées ou culturellement distancées de la diffusion culturelle.

⁵ Augmenter les échanges entre les artistes et les publics ainsi que la consolidation des activités de médiation culturelle.

⁶ Accès Culture : *Plan d'action du Réseau Accès Culture 2010-2014*, Montréal, 2010, p. 15

⁷ *Ibid.*

qualité en La Tohu et Le Théâtre Les Deux Mondes. **Afin de réduire le déficit en matière de participation et d'accès sociodémographiques dans VSP, il est impératif d'améliorer la qualité et l'adéquation des lieux de diffusion.**

5. *Les ressources*

Afin que la Ville et les Arrondissements réalisent leur mission de diffusion culturelle il est impératif que les ressources nécessaires soient attribuées au projet. Pour y arriver, le plan d'action du réseau Accès culture propose trois grands axes d'allocation des ressources : au niveau du renforcement des équipes culturelles notamment en médiation culturelle et en communication; en s'assurant de donner aux artistes des conditions adéquates de pratique, que ce soit en terme de cachet ou en terme de droits d'auteurs; et en se donnant des règles minimales permettant une offre de service minimale professionnelle⁸. Ce faisant, tout le monde est gagnant : les artistes, les citoyens et le milieu de la culture en général. **Afin d'y arriver, le réseau Accès culture propose de faire passer le budget de fonctionnement de \$12M à \$18M, soit une augmentation de 50% pour assurer une vraie accessibilité et une vraie mobilisation culturelle. La CDÉC Centre-Nord considère que l'octroi de ces crédits, avec majoration à long terme, est une condition essentielle à la réussite du réseau Accès culture.**

V. **Appui de la CDÉC Centre-Nord à la réalisation de la Maison de la Culture Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et à la création d'un pôle culturel au Centre Jean-Marie Gauvreau (911 Jean-Talon Est).**

Le Centre Jean-Marie Gauvreau

En 1985, le Ministère des Affaires culturelles avait accordé à la Société de développement de Montréal (SDM) une subvention de 1 077 225\$ pour la rénovation de l'immeuble afin de créer un centre destiné aux artistes, artisans, organismes culturels et métiers d'art. Il a été inauguré en 1987 comme Centre de production et de diffusion des arts par le Ministère des Affaires culturelles et la Ville de Montréal. Actuellement, quarante et un locataires (41), dont 66% sont des artistes, artisans, créatifs et travailleurs culturels, ont leur siège social dans l'édifice. Ceux-ci occupent 48% de la superficie. Selon des informations récentes, bien que l'entente entre les deux partenaires ait pris fin en 2005, tout porte à croire que la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) souhaite maintenir cette vocation et opérer elle-même l'édifice.

C'est sans doute pour cette raison que depuis 1994, il est question d'installer dans cet édifice une Maison de la culture consolidée dans l'arrondissement, l'objectif étant de pérenniser la vocation culturelle de l'édifice et de favoriser la consolidation du pôle culturel existant. **Afin de contrer le déficit d'accès sociodémographique à la culture et la désuétude des équipements de diffusion publique, la CDÉC Centre-Nord réaffirme son appui au projet d'établissement de la Maison de la Culture VSP et à la création d'un pôle culturel autour du Centre Jean-Marie Gauvreau situé au 911 Jean-Talon Est.**

Un quartier culturel autour du 911 Jean-Talon

La vie culturelle est florissante dans le quartier Villeray et elle influence positivement le développement social et économique de l'arrondissement. Dans un rayon d'un kilomètre, autour du 911 Jean-Talon, plusieurs équipements culturels et attractions touristiques animent le secteur. Le marché Jean-Talon, avec un rayonnement métropolitain, contribue à un important achalandage. En plus des nombreux locataires à vocation culturelle de cet édifice, on retrouve à proximité de nombreux centres artistiques ou culturels, dont :

- L'Espace Dell'Arte, un centre de diffusion

⁸ *Ibid.* p. 17

- *La Cenne*, un lieu regroupant sept compagnies artistiques
- *Le Bloc de l'Est*, un lieu de répétition, de tournage et d'exposition
- *La bibliothèque Le Prévost*, prochainement agrandie
- *La Casa d'Italia*, qui est présentement restaurée et agrandie

Le projet d'implantation de la Maison de la culture, au sein du Centre Jean-Marie Gauvreau, viendra compléter les services offerts et renforcer la synergie existante, participant ainsi à la revitalisation de certaines rues avoisinantes comme la rue St-Hubert au Nord de Jean-Talon. Situé au centre de l'arrondissement et au confluent des deux lignes de métro, orange et bleu, le Centre Jean-Marie Gauvreau est facilement accessible en transports collectifs et actifs. La CDÉC Centre-Nord considère que ce secteur deviendra sous peu un véritable pôle culturel et touristique très fréquenté.

Nous croyons que ce projet aura pour effet direct une augmentation de l'offre culturelle, une amélioration de la qualité des infrastructures culturelles et un meilleur accès de la population à la culture. De plus, ce projet structurant aura un impact direct dans l'économie locale comme moteur de développement économique et social en faisant de l'Arrondissement Villeray, Saint-Michel, Parc-Extension un quartier culturel.

Tel que souligné précédemment, il est permis de penser que les autorités de la ville en matière de culture annonceront sous peu des investissements importants pour l'établissement de la Maison de la Culture de Villeray, Saint-Michel, Parc-Extension et la rénovation du Centre Jean-Marie Gauvreau. Ces investissements en équipements, événements et ressources humaines contribueront non seulement au rayonnement culturel de l'arrondissement, mais aussi au rapprochement culturel entre les différents groupes sociaux et au développement économique du quartier. Si la SHDM et la Ville révisaient leurs plans face à ce projet, la CDÉC Centre-Nord, conformément aux recommandations qu'elle émettait au Forum des équipements culturels de Montréal en avril 2009 suite à une étude menée à cette fin, relancera le projet d'achat et d'opération de cet édifice par un collectif composé d'acteurs locaux afin de pérenniser la mission culturelle de cet édifice et d'y accueillir la Maison de la Culture.

VI. Positionnement

La CDÉC Centre-Nord joint sa voix à celles de nombreux acteurs de l'industrie culturelle et du développement économique communautaire de Montréal afin d'appuyer le plan d'Action du réseau Accès culture qui :

- a) **Permettra de développer de nombreuses initiatives et projets** qui tisseront quotidiennement la vie culturelle de notre arrondissement, particulièrement en matière d'accès à la culture mais aussi en matière de médiation culturelle.
- b) **Permettra un plus grand accès à la culture pour des citoyens qui veulent non seulement assister mais aussi participer à des projets culturels.** Nous voyons en cette démarche une occasion unique qui favorise l'apprentissage citoyen.
- c) **Permettra aux quartiers de Villeray, Saint-Michel et Parc-Extension de se joindre aux autres foyers culturels vivants de la métropole** où les acteurs et les résidents conjuguent quotidiennement *développement culturel* avec *développement social et économique*.

Nous croyons que les propositions du plan d'action du réseau Accès culture contribueront non seulement à faire de Montréal une métropole culturelle où la culture est bien ancrée dans ses quartiers et dans la participation réelle de ses citoyens, mais aussi à contribuer de manière significative à l'accès à la culture et à un développement inclusif pour les citoyens de Villeray, Saint-Michel, Parc-Extension. **Nous croyons que cette vision peut se réaliser avec la collaboration de groupes et d'intervenants qui adhèrent aux pratiques et aux**

valeurs de l'économie sociale. C'est pourquoi nous appuyons ce plan d'action qui contribuera à faire de Montréal une métropole culturelle pour tous et forte de ses quartiers culturels.

VII. Engagements de la CDÉC Centre-Nord :

- 1) La CDÉC Centre-Nord s'engage à **poursuivre son appui à la concertation locale** dans le domaine culturel et à aider à consolider les activités culturelles des acteurs locaux.
- 2) La CDÉC Centre-Nord s'engage à **accompagner en services conseils et en recherche de financement** les acteurs culturels locaux et à contribuer à faire de la culture un véritable moteur de développement économique, social et humain.
- 3) La CDÉC Centre-Nord s'engage à **contribuer à la promotion du réseau Accès culture** et à appuyer le réseau public des institutions de diffusion culturelle.
- 4) La CDÉC Centre-Nord s'engage à **soutenir la réalisation d'une Maison de la Culture au 911 Jean-Talon ainsi que la mise en place d'un centre de création.** La CDÉC Centre-Nord applaudit à l'avance ces annonces qui favoriseront le positionnement de l'Arrondissement comme destination culturelle et qui feront de l'axe Jean-Talon/St-Hubert un véritable pôle culturel.
- 5) La CDÉC Centre-Nord s'engage à **promouvoir l'arrondissement comme destination culturelle de choix** et à appuyer le développement de son plein potentiel en termes d'attraction de nouvelles entreprises culturelles.